



Annexe : Consultation des séniors – restitution des résultats des ateliers

Les discussions au sein de chaque atelier organisé avec des représentant-e-s des associations de séniors (voir préavis, point 5.2) ont donné lieu à 24 propositions, réparties selon les 8 domaines définis. D'autres propositions et idées ont émergé de ces ateliers, mais elles n'ont pas été formalisées. Cette annexe présente les propositions retenues et avalisées par les participant-e-s à l'occasion d'une séance de clôture. Pour chacune de ces propositions, lorsque cela est pertinent, le contexte dans lequel celle-ci a pris place est précisé, ainsi que les démarches entreprises par le SSL auprès d'éventuels partenaires (internes ou externes), afin de relayer les propositions qui ne dépendent pas de lui, tout comme la suite envisagée. Un certain nombre des propositions élaborées lors de ces ateliers sont repris en tant que mesure dans le présent préavis. Ceci est rappelé, lorsque c'est le cas, pour chacune des propositions.

Les propositions ont été classées de la manière suivante :

- **Recommandations** : l'instance susceptible de donner suite est autre que la Commune de Lausanne ;
- **Propositions d'actions** : la Ville peut, en collaboration avec un autre partenaire public ou privé, être actrice de changement ;
- **Projets phares** : la Ville est seule responsable de la réalisation de la demande.

1. Espaces extérieurs et bâtiments

1.1 Propositions d'action

1.1.1 Inclure des représentant-e-s des personnes âgées dans les études et réflexions sur les projets urbanistiques.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Il existe actuellement un Groupe d'accessibilité piétonne (voir préavis, point 6.1.1) et un autre voué à la défense des intérêts des cyclistes, le Groupe deux-roues légers Lausannois (GDRL), qui rassemblent diverses associations et services de la Ville. Considérant les plateformes de consultation existantes, l'AVIVO a renoncé à cette proposition, dont elle était l'auteure. Suite aux consultations des différents services communaux effectuées par le SSL (voir préavis, point 5.3), il est apparu que cette proposition gardait tout son sens.

1.1.2 Organiser des visites guidées tout public sous l'intitulé « Comment profiter de ma ville efficacement, agréablement, en toute sécurité ? ».

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Une offre riche et variée est proposée au niveau des associations pour les aînés, en collaboration avec la Ville ou d'autres partenaires, comme l'Espace prévention, par exemple. Les participant-e-s à la consultation, au vu de l'inventaire communiqué par le SSL, considèrent qu'il n'y a pas lieu de compléter l'offre actuelle.

1.2 Projets phare

1.2.1 Mettre les places livreurs à disposition des personnes à mobilité réduite.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Sur ce point, il s'agissait d'une demande d'utilisation de ces places en dehors des heures de livraison et au profit unique des personnes en fauteuil roulant. Ce projet phare, retenu lors de la consultation, s'est avéré ultérieurement sans pertinence. En effet, suite à une correspondance entre le Groupe du lac et des loisirs pour invalides et le Service Routes et mobilité du 11 février 2016, il est apparu qu'en vertu de l'art. 20 de l'Ordonnance fédérale sur la circulation routière, la possibilité existait déjà, pour les porteurs de la carte de facilité de stationnement délivrée par le Service cantonal des automobiles et de la navigation, de se garer sur toutes les places marquées d'une interdiction, y compris

celles de livraison pour une durée de trois heures au maximum.

1.2.2 Instaurer un concept « Café + » permettant l'accès aux toilettes des établissements partenaires de la Ville, sans obligation de consommation.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Le Conseil communal a entretemps été saisi de cet objet et devra décider de la suite à y donner.

1.2.3 Vérifier l'accessibilité des bâtiments administratifs pour les seniors et personnes à mobilité réduite.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

L'AVIVO a préconisé que la Ville vérifie l'accès à tous les bâtiments administratifs et leurs abords afin qu'ils soient réellement adaptés aux seniors et personnes à mobilité réduite. Suite à cette proposition, une promenade diagnostique a été effectuée dans le périmètre de la place Chauderon 7 et 9 ainsi que de la rue du Port-Franc. Elle a permis de relever nombre d'anomalies, rendant difficile la circulation de ce public. Ces obstacles ont été signalés aux services compétents, afin qu'ils puissent apporter les corrections nécessaires et répondre à la demande formulée. Dans le cadre du rapport-préavis N° 2016/10, la Ville a mandaté un expert pour établir un diagnostic de l'accessibilité de son patrimoine administratif (voir préavis, point 6.1.3).

2. Transports et mobilité

2.1 Recommandations

2.1.1 Organiser un service minimal d'urgence dans le transport handicap.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Le constat a été établi qu'il n'existe pas actuellement de possibilité pour une personne en fauteuil roulant de solliciter une prise en charge rapide par Transport Handicap Vaud sans annonce et réservation anticipées. L'exemple cité est celui de la survenue d'un problème dentaire aigu. Cet objet étant du ressort cantonal, une demande de détermination a été adressée au Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Dans sa réponse, celui-ci a précisé que les transports d'urgence sont réglés au niveau cantonal par le Règlement sur les urgences préhospitalières et le transport des patients (RUPH). Les transports d'urgence interviennent pour la prise en charge d'un patient sur le lieu même de l'événement, mais également pour le transfert d'un établissement de soins à un autre. La Fondation Urgence santé apporte une réponse aux appels téléphoniques sanitaires du public au 144 pour les urgences vitales et au 0848 133 133 pour les urgences non vitales.

2.1.2 Mettre en place une campagne de prévention des incivilités dans les transports publics.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Les modalités de réalisation d'une campagne de sensibilisation visant à rappeler aux usagers et aux usagères les règles d'une cohabitation harmonieuse dans les transports publics sont de la compétence des tl. En conséquence, une recommandation en ce sens a été adressée à la direction de cette entreprise. Divers contacts sont en cours pour intégrer cette proposition dans les campagnes développées par les tl.

2.2 Proposition d'action

2.2.1 Réserver davantage de couloirs pour les bus afin de fluidifier le trafic.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Cette proposition d'action n'a pas lieu d'être, la problématique étant prise en compte au sein des services compétents. Toutefois, ce souci exprimé lors de la consultation est ici relayé au Conseil communal.

3. Services de soutien communautaires et santé

3.1 Proposition d'action

3.1.1 Pour la prévention, le maintien et le rétablissement de la santé, développer des actions complémentaires en matière de promotion de l'activité physique, du soutien à une alimentation saine et de promotion des directives anticipées.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Elle est intégrée dans les mesures proposées dans le cadre du présent préavis sous différentes formes, que ce soit pour promouvoir l'activité physique ou le maintien des facultés cognitives et intellectuelles des séniors. Concernant les directives anticipées, les participant-e-s renoncent, après discussion, à une action de promotion au niveau communal, cet objet étant en cours de traitement sur le plan cantonal.

4. Participation sociale et intégration

4.1 Recommandations

4.1.1 Multiplier les démarches de préparation à la retraite et étendre les moments de réflexion aux transitions ultérieures.

Cette proposition est reprise partiellement dans les mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Pro Senectute serait prête à élargir l'offre existante (Avantages, Carnets de route 60+), en collaboration avec d'autres associations, moyennant l'octroi d'une subvention communale. S'agissant du développement de l'offre au bénéfice des Lausannois-es de condition modeste, deux solutions possibles ont été discutées au sein de l'atelier, à propos desquelles les participant-e-s se sont montré-e-s d'un avis partagé. Cependant, le présent préavis reprend partiellement cette proposition en proposant que la Journée de la personne âgée du 1^{er} octobre soit l'occasion d'une rencontre de réflexion sur un thème d'actualité touchant les séniors, et qu'elle donne l'opportunité aux associations de présenter leurs offres et leurs prestations et de faire un suivi avec les participant-e-s dans leur « parcours de retraité-e ».

4.1.2 Privilégier et perfectionner les canaux classiques de diffusion de l'information (impression papier) et la centralisation de celle-ci (guichet unique).

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

S'agissant de la centralisation de l'information, il est rappelé que la création du Point Info-séniors au sein de l'Espace Riponne doit permettre d'orienter les usagers-ères séniors qui s'y adressent. Pouvoir vivre sans être connecté est un principe général que tous les services administratifs devraient admettre et appliquer. Il y aura lieu de le rappeler au niveau des différentes directions.

4.2 Proposition d'action

4.2.1 Développer les démarches communautaires par quartiers pour lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile.

Cette proposition est prise en compte dans la politique de la Ville en matière de quartier, mais elle ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

La Ville a décidé de privilégier la démarche dite des « contrats de quartiers », qui comme celle des Quartiers solidaires de Pro Senectute, comporte des dimensions intergénérationnelles et interculturelles. Une réponse sous forme de préavis au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » déposé au Conseil communal le 23 octobre 2014 est en cours (voir préavis, point 6.4.1).

4.3 Projets phares

4.3.1 Mieux faire connaître la possibilité existante pour une personne à mobilité réduite de bénéficier d'une place d'accompagnant gratuite aux spectacles et expositions proposés par des institutions culturelles subventionnées.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Des contacts ont été pris avec le service concerné au sujet de la manière dont il serait possible de mieux faire connaître du public, voire de développer la possibilité de bénéficier d'une place gratuite pour l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite.

4.3.2 Organiser régulièrement une rencontre sous l'égide du Service de la sécurité publique et de l'Observatoire de la sécurité à l'occasion de la Journée de la personne âgée le 1^{er} octobre, sur un thème d'actualité.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

La proposition, transmise au service concerné, a obtenu une réponse positive. Il s'agit maintenant de réfléchir avec les associations à la forme que pourrait prendre cette rencontre.

4.3.3 Développer les initiatives visant à la réduction de la fracture numérique affectant les seniors.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Il a été jugé important d'ajouter un autre projet phare dans ce domaine : la poursuite de la lutte contre la fracture numérique. Il y a lieu de poursuivre les actions en cours (voir préavis, point 6.4.1) et de développer de nouvelles initiatives en la matière. Cet élément fait donc partie intégrante des mesures proposées dans le présent préavis. La Ville sera par ailleurs attentive à la question sécuritaire liée à cette problématique ainsi qu'au risque de perte des liens sociaux qui peut aller de pair avec l'utilisation des nouveaux médias.

5. Respect et inclusion sociale

5.1 Recommandation

5.1.1 Soutenir la capacité des personnes âgées de s'autodéterminer dans leur vie quotidienne.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Cette déclaration générale sous-tend l'ensemble des actions entreprises en faveur des seniors ; il convient de le souligner. Ce principe est ainsi rappelé.

5.2 Proposition d'action

5.2.1 Susciter des initiatives intergénérationnelles mettant en présence des seniors avec des jeunes et des enfants.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

De nombreuses initiatives ont cours en la matière, sous forme d'échanges entre seniors et jeunes dans les garderies, classes et EMS de la Ville (Projets « Popaie », « Lis-moi une histoire », etc.). C'est aussi le cas à l'occasion de la Journée internationale de la personne âgée, le 1^{er} octobre. Les associations de seniors sont, de manière générale, très actives en la matière. Par exemple, Connaissance 3 a instauré la possibilité de faire participer les gymnasiens aux conférences et débats qu'elle organise. Sur ce dernier point, il y aura lieu de voir comment la DEJCS peut jouer un rôle de facilitateur, étant considéré que les élèves précités relèvent de l'échelon cantonal. Par ailleurs, le présent préavis propose d'organiser une rencontre de tous les APEMS/CVE, dont l'objectif sera d'encourager l'échange d'expériences acquises dans la mise en place d'activités et de rencontres intergénérationnelles.

5.3 Projets phares

5.3.1 Concevoir un module de formation initiale ou continue pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, les sensibilisant à l'accueil spécifique des séniors et personnes handicapées.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Le personnel de l'administration communale a déjà la possibilité de suivre un cours sur mesure intitulé « accueillir, informer et orienter les usagers » dans le cadre du Centre d'éducation permanente (CEP) de l'Etat de Vaud. S'agissant de cette formation, le SSL a attiré l'attention de l'institut précité sur la possibilité d'une intervention ponctuelle d'organismes spécialisés, selon l'exemple de la Fédération suisse des aveugles qui est présente dans des formations internes aux tl, dans les écoles d'infirmières et d'études sociales. Des réflexions sont en cours afin de concrétiser ces interventions. Par ailleurs, une formation spécifique à l'accueil des séniors et des personnes en situation de handicap sera proposée dans le cadre du CEP.

5.3.2 Proposer une réflexion sur l'image des séniors dans les médias et la société.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Il a été jugé important d'ajouter un autre projet phare dans ce domaine : l'amorce d'une réflexion sur l'image des séniors dans la société. Cet axe de travail n'a pas été avalisé par les participant-e-s lors de la consultation. Toutefois, cet élément fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis. Il s'agit de se demander comment l'image des séniors peut être valorisée. Mettre l'accent sur la contribution des séniors à la société, leur utilité, leurs capacités et leurs connaissances y contribuera. Cette réflexion devra déboucher sur une action de sensibilisation, qui pourrait prendre place lors de la Journée annuelle de la personne âgée du 1^{er} octobre.

6. Participation citoyenne et emploi

6.1 Recommandation

6.1.1 Développer et/ou promouvoir la formation des séniors dispensée dans le cadre des associations ou des instances publiques.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

C'est toute la question de la difficulté d'instaurer de nouvelles subventions communales ou de leur augmentation qui se pose. Néanmoins, la nécessité d'une formation continue tout au long de la vie, qui permet aux séniors de développer des compétences nouvelles et de retarder leur perte d'autonomie est soulignée ici.

6.2 Proposition d'action

6.2.1 Créer une plateforme de bourse à l'emploi pour les séniors au niveau communal.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

S'il s'agit de créer une bourse vouée aux activités bénévoles, il existe déjà dans ce secteur plusieurs acteurs : Compétences bénévoles, Bénévolat-Vaud, Troc Echange (échange de services) et Réseau d'échanges réciproques de savoirs, par exemple. Compte tenu de la difficulté à réaliser une bourse à l'emploi salarié des séniors, les participant-e-s à la consultation ont renoncé à cette proposition d'action. Une recommandation est toutefois adressée aux services de l'administration communale de promouvoir et de relayer les possibilités d'actions bénévoles. Une rubrique sur le site internet de la Ville pourrait être vouée à cet usage.

7. Communication et information

7.1 Recommandation

7.1.1 Donner des moyens financiers supplémentaires au Point Info-seniors pour une extension de ses heures de permanence.

Cette proposition ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Le Point Info-seniors est aujourd'hui financé par le Canton. Ce qui est demandé dans le cadre de la consultation est une extension des heures d'ouverture de 45 à 100%.

8. Logement

8.1 Propositions d'action

8.1.1 Promouvoir et favoriser les échanges d'appartements entre locataires.

Cette proposition fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

Le SSL mènera une réflexion avec le Service du logement et des gérances sur la question des modalités d'échange d'appartements entre locataires au sein du parc immobilier de la Ville. Cet élément fait ainsi partie intégrante des mesures proposées dans le cadre du présent préavis. La question de l'instauration d'un système compensatoire en matière de loyer sera abordée dans ce cadre. Par ailleurs, le SSL et le SLG s'intéresseront à la possibilité de développer le concept de « conciergerie sociale » au sein du parc immobilier précité, ainsi qu'à la mise sur pied de cours de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les locataires âgés, à l'intention des concierges.

8.1.2 Développer la construction de logements à prix abordables et protégés sur les terrains propriétés de la Ville.

Cette proposition est prise en compte dans la politique de la Ville en matière de logement, mais elle ne fait pas partie des mesures proposées dans le cadre du présent préavis.

La Ville est très active en la matière, mais c'est là un souci majeur des seniors qu'il est bon de rappeler ici.